



Analyse « Terrasses » en chiffres et en images Bilan 2023

Sources: données open data paris.fr (DansMaRue, Verbalisations, Autorisations), APUR, BruitParif

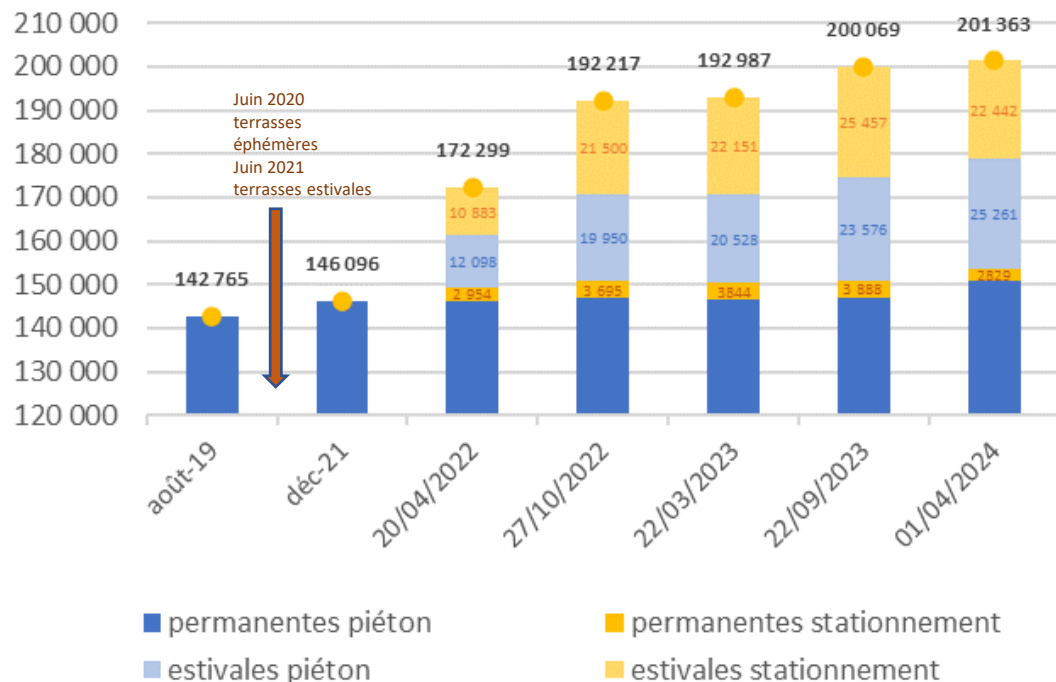
31/03/2024 – contact@droitausommeil.fr



Explosion des surfaces accordées aux terrasses depuis 2 ans, +40m² de terrasses par jour !

+41% m² de terrasses autorisées entre août 2019 et avril 2024 et ça continue!

Surfaces terrasses autorisées (m²)



Accroissement du nombre d'autorisations de terrasses entre 2003 et 2024

- 2003: 6 900 établissements disposant d'au moins une autorisation de terrasse
- 2015: 13 500 terrasses
- 2022: 18 747 terrasses (~14 000 établissements)
- 2024: 19 672 terrasses

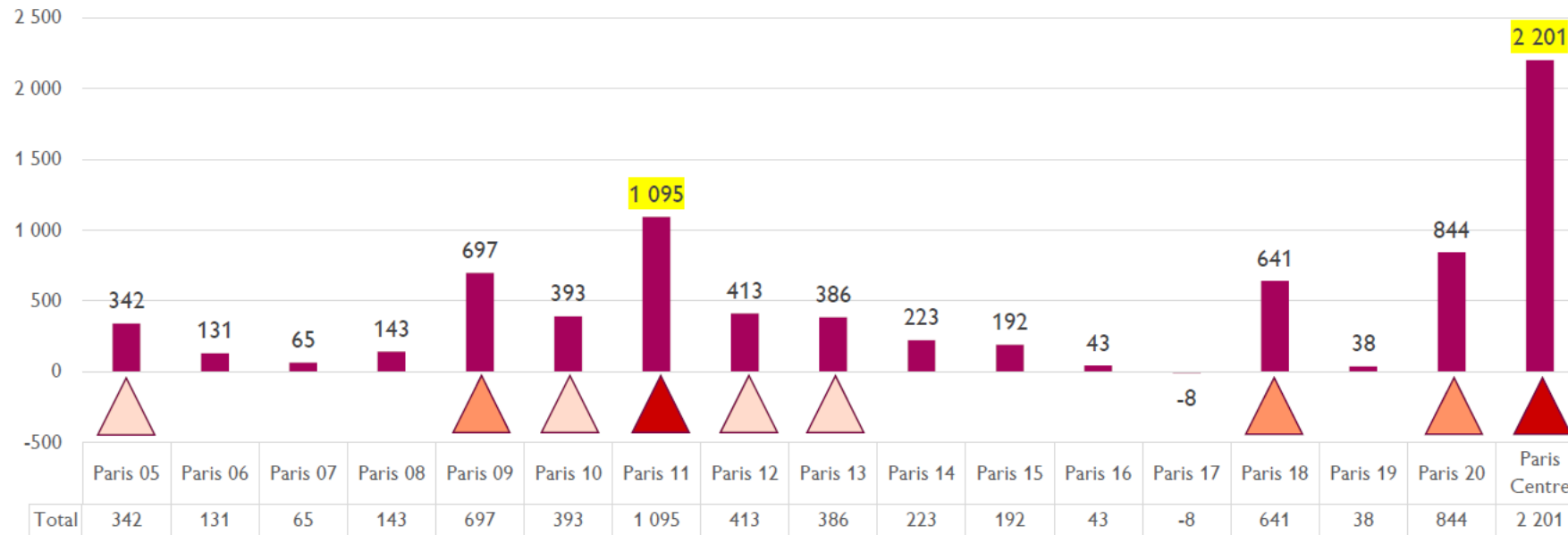
Il faut mettre fin à cette distribution permanente qui ne peut qu'aggraver les nuisances. Le lien surface de terrasses – bruit est établi. Concentrations délétères pour la santé publique!



Augmentation des surfaces par arrondissement en 1 an : Paris Centre et Paris 11 les plus généreux...

Les deux arrondissements les plus touchés par les abus des terrasses sont aussi ceux qui continuent à en distribuer le plus...

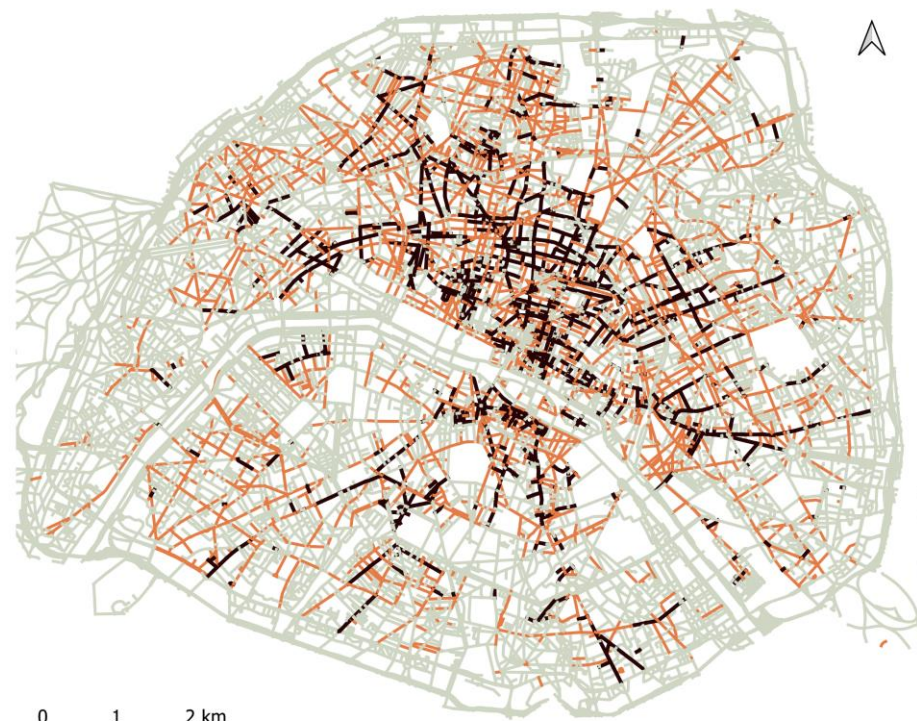
Augmentation de la surface de terrasses (m2)
entre le Sept. 2022 et Sept. 2023





La monoactivité bistrotière, la seule activité qui ne connaît pas la crise !

+22% d'établissements
entre 2003 et 2023
et ça continue !



Paris - Densité des
établissements de
restauration par rue

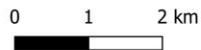
Calcul rapporté sur 100m
Selon inventaire BDCOM 2020 de l'APUR

Nombre d'établissements
de restauration
pour 100m de rue

- 0 - 1
- 2 - 3
- + de 3

2003: 12 686
2017: 14 587
2020: 15 247
2023: 15 419

chiffres APUR, nb d'établissements



Cartographie - DroitAuSommeil Paris

Nos contributions dans le cadre de la concertation puis de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme ont mis en avant une solution pour contrer ce phénomène qui sature de plus en plus de quartiers.

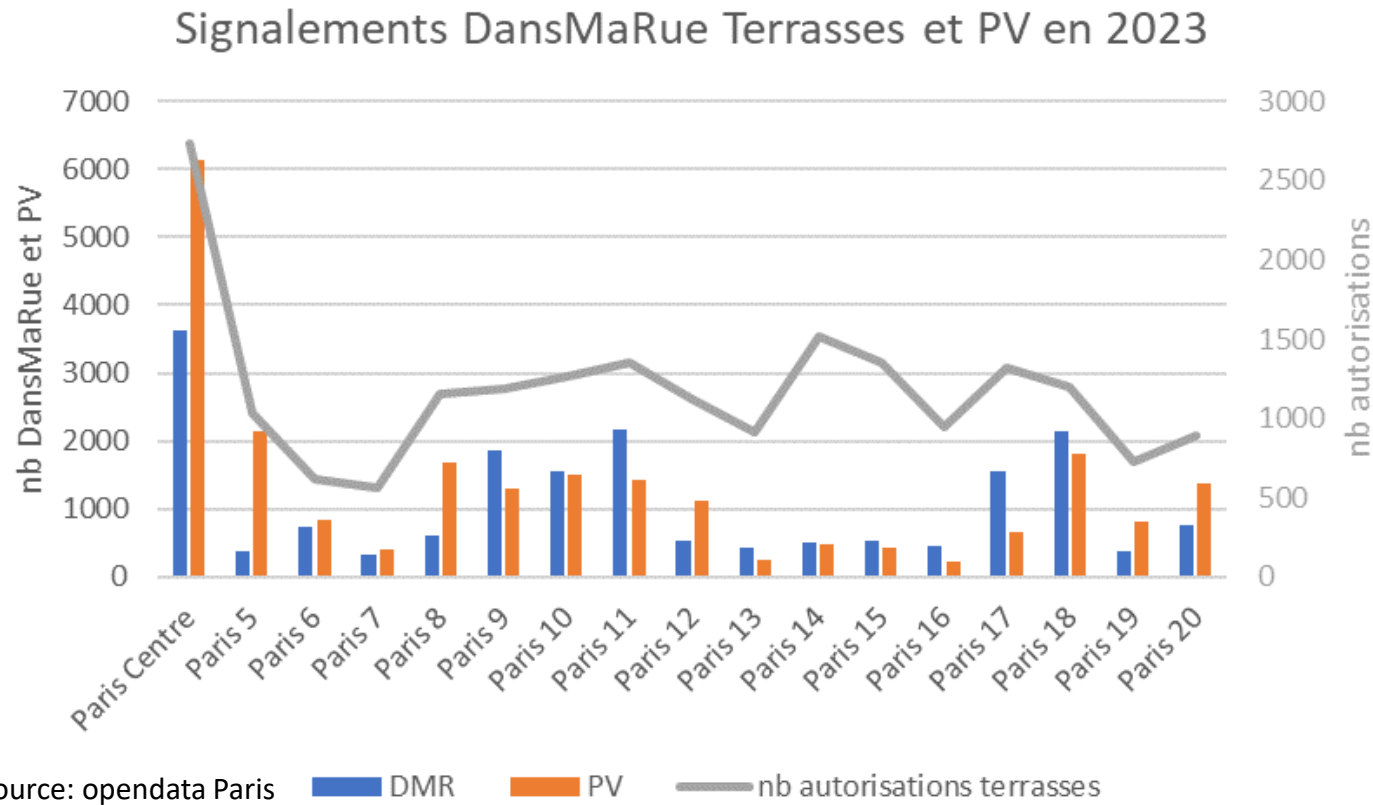
La Mairie par la voix d'Emmanuel Grégoire a indiqué qu'elle rejette cette solution et [préfère faire... de la pédagogie](#). En totale incohérence avec ses déclarations au Parisien le 4 juin 2023: « Si on laissait faire le marché, il n'y aurait plus que des bureaux, des meublés touristiques, des restaurants et magasins de luxe. »

Pourtant dès 2016, même les syndicats commençaient à trouver que la [saturation était atteinte](#) (Marcel Benezet, les Echos) !



Verbalisation en décroissance en 2023 par rapport à 2024

Désaffectation de DansMaRue, inefficace pour les terrasses



Les Parisiens sont lassés de devoir toujours signaler avec peu de résultats.

L'exemple du 5ème nous montre

- qu'il y a en réalité beaucoup plus d'infractions que de signalements (au moins 5,5 fois plus dans le 5ème), toutes les infractions n'étant pas verbalisées
- que contrôler les terrasses et les verbaliser régulièrement améliore la satisfaction des usagers (le 5ème est l'arrondissement qui compte le moins de signalements DMR / au nb de terrasses)

La Mairie fait preuve de beaucoup d'opacité concernant les données des PV, du 3975 et des terrasses : nous sommes toujours en attente de transmission d'informations de la part de la Mairie alors même que la CADA a validé à nos demandes.

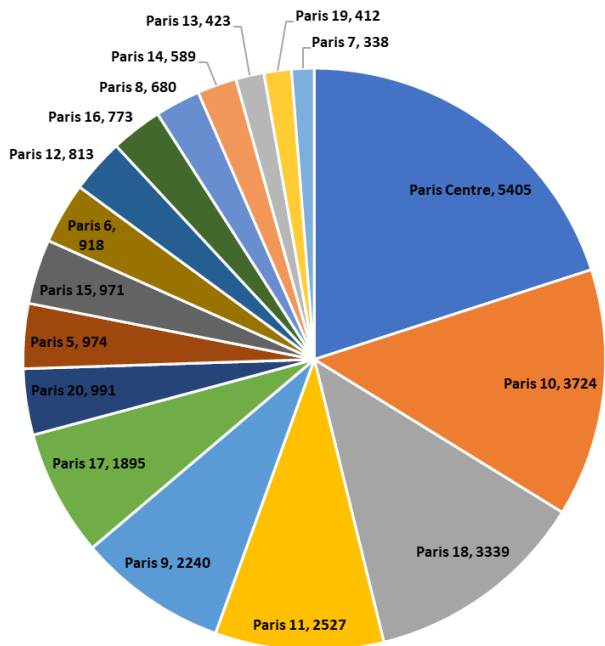
Au global la verbalisation a diminué de 9% en 2023 par rapport à 2022 alors que les effectifs de la police municipale sont censés avoir considérablement augmenté. La question de la formation et des consignes données aux équipes se pose.



Les secteurs Paris Centre, Paris 11 et 18 en tête des signalements DansMaRue en 2023

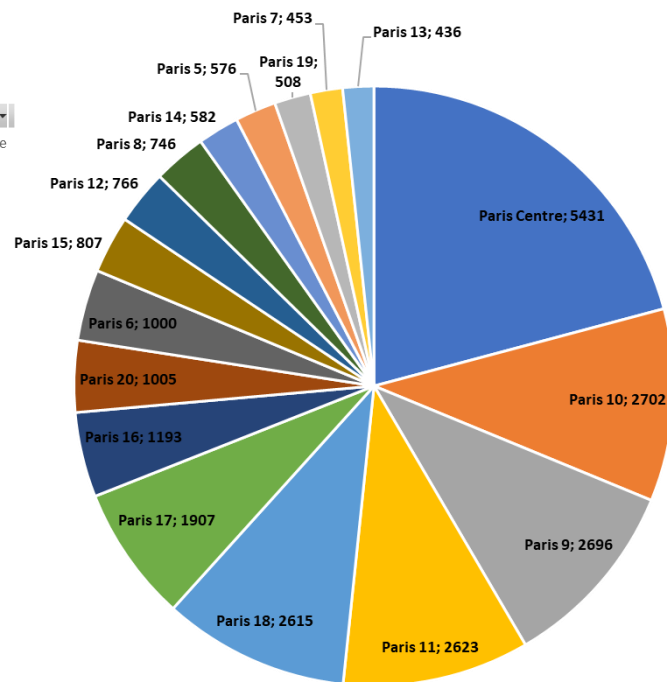
évolution en proportion et en nombre de signalements par secteur et par année

TYPE SOUSTYPE CONSEILQUARTIER VOIE
Count of ID_DMR



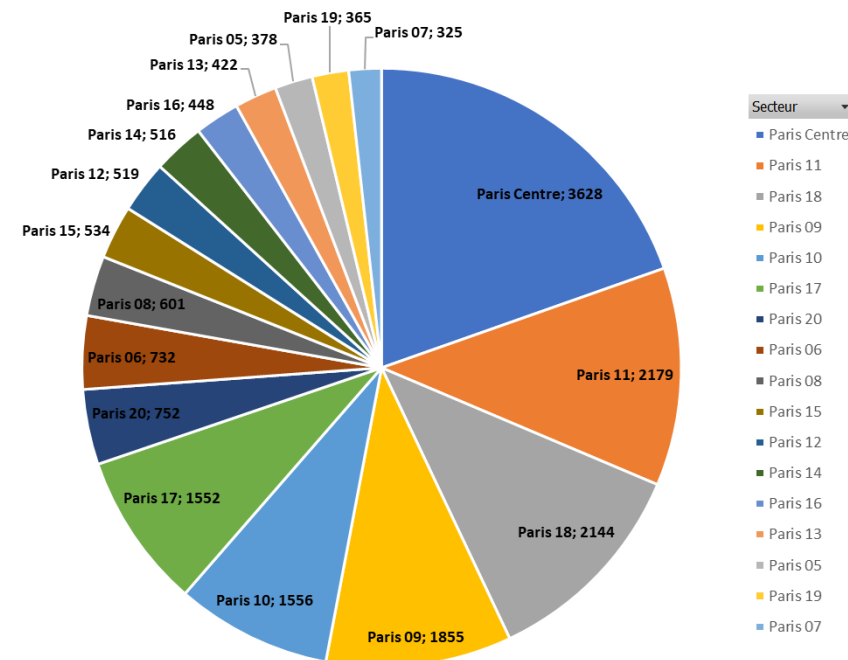
2021

TYPE SOUSTYPE CONSEILQUARTIER VOIE
Count of ID_DMR



2022

TYPE SOUSTYPE CONSEILQUARTIER VOIE
Count of ID_DMR

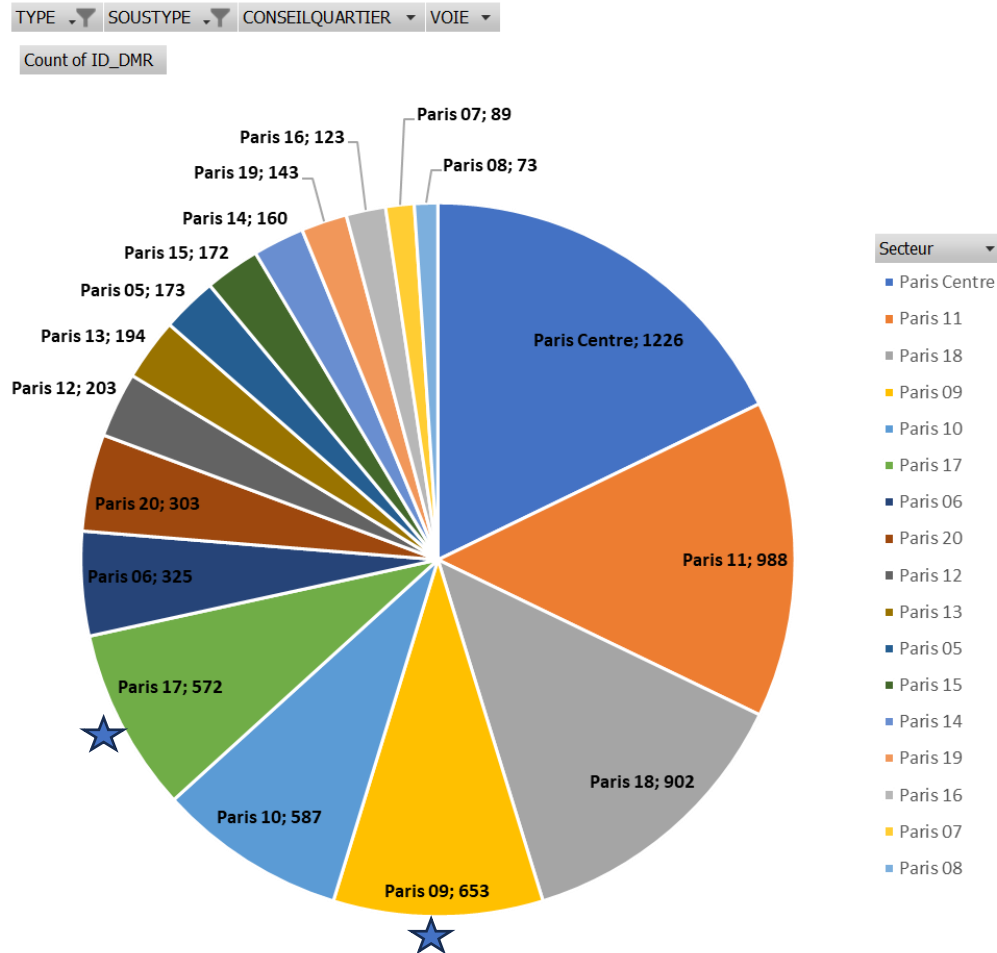


2023



Focus « Nuisances Sonores » en 2023

plus d'1 signalement terrasses sur 3 – près de 7000 DMR



Les arrondissements les plus concernés par les nuisances sonores ne mettent pas en place les moyens prévus et votés il y a 2 ans (« plan bruit »)

3 arrondissements couvrent près de la moitié des signalements nuisances sonores de tout Paris :

Paris Centre, Paris 11 et Paris 18.

Pourtant les comités locaux bruit présentés comme une solution dans le Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore parisien voté en juillet 2022 ne sont pas présents dans ce top 3 des arrondissements concernés par le bruit.

Seul Paris 17 a un comité en place. ★
Paris 9 est en train d'en installer un. ★

Il est aussi regrettable que les dispositifs méduses ne soient toujours pas exploités par la mairie ni la police municipale.

Règlement particulier Montorgueil St Denis

Applicable depuis mars 2022, il n'est toujours pas appliqué



Ce qu'il s'y passe

Quartier pilote sur lequel une **étude bruitparif** publiée en novembre 2022 a démontré le lien surface de terrasses – bruit ainsi qu'une situation de bruit nocturne dû aux activités récréatives très préoccupante.

92% de non-conformité mesurés en mai 2022 sur ce quartier (panel 130 terrasses)




1/ Le conseil de quartier HBM a rappelé depuis fin 2022 demande de mise en conformité des autorisations au règlement particulier et envoyé la liste des autorisations non conformes

=> non suivi par la mairie/DU, point DG8 non appliqué au 31/12 2 ans de suite
=> 2 ans plus tard, en 2024, des autorisations persistent en contradiction au règlement particulier

2/ Des terrasses **illégales** (installées sans aucune autorisation) perdurent malgré les signalements, pire la mairie a octroyé des autorisations à certaines après des années !

3/ Les autorisations terrasses accordées à des établissements **multi signalés** sur l'année 2022 et 2023 n'ont pas été supprimées, au contraire, la mairie a distribué des autorisations à des multi-récidivistes

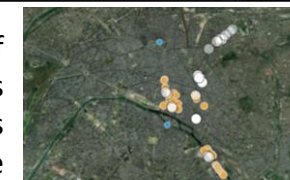
Demandes

- Mettre en conformité les autorisations avec le règlement 
- Retirer les autorisations aux récidivistes et faire dégager chaises et tables des terrasses illégales à chaque passage 
- Comme à Madrid, avancer les horaires de fermeture des terrasses dans les quartiers denses comme celui-là (22h comme pour les terrasses estivales) 

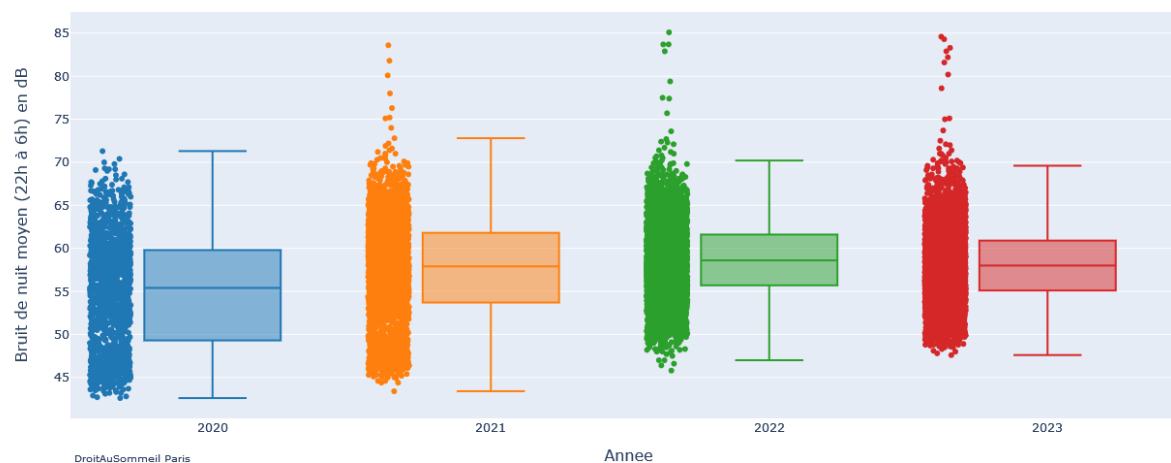
Paris est hors des clous dans sa prévention du bruit les autorités parisiennes ne prennent toujours pas la mesure des dommages causés à sa population



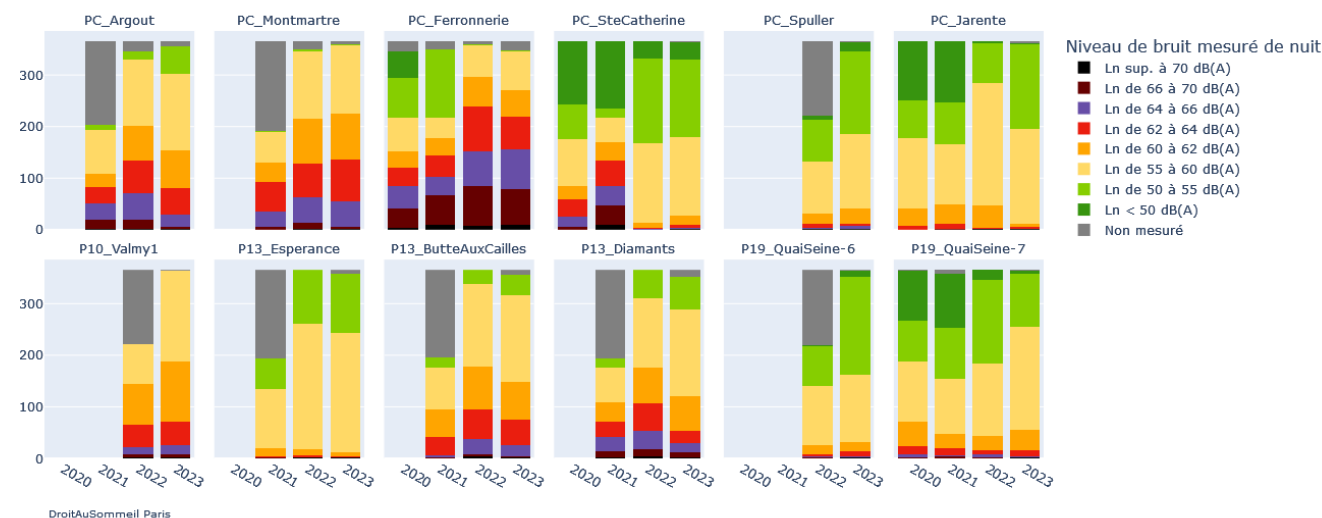
Le bot twitter MeteoBruitparis analyse les données de Bruitparif principalement sur les sites en zones récréatives, il propose: les bilans bruit de chaque nuit, les bilans bruit mensuels et annuels, les alertes pour dépassements conséquents de seuils bruit sur site



Evolution des mesures de nuit des sites 'récréatifs' parisiens relevés par BruitParif



Bilan 2023 - Nombre de nuits par Niveau de bruit, par site et par année - mesures BruitParif



Paris est totalement hors des clous dans sa prévention du bruit, la situation ne s'améliore pas et les autorités parisiennes ne semblent toujours pas prendre la mesure des dommages causés à sa population. Les intérêts économiques du business du tourisme et de la fête ne peuvent justifier une situation sanitaire si catastrophique. DroitAuSommeil appelle au réveil des autorités!

Seuils :

- Critique — Valeur limite réglementaire relative au bruit routier en horaires de nuit (62 dB)
- Maximum Cible — Valeur cible maximum recommandée par l'OMS en 2009 dans les quartiers animés (55dB)
- Maximum OMS — Niveau sonore maximum recommandé par l'OMS pour éviter des effets néfastes sur la santé la nuit (40 dB)



Des redevances qui posent question

6 € / jour en moyenne pour les terrasses estivales

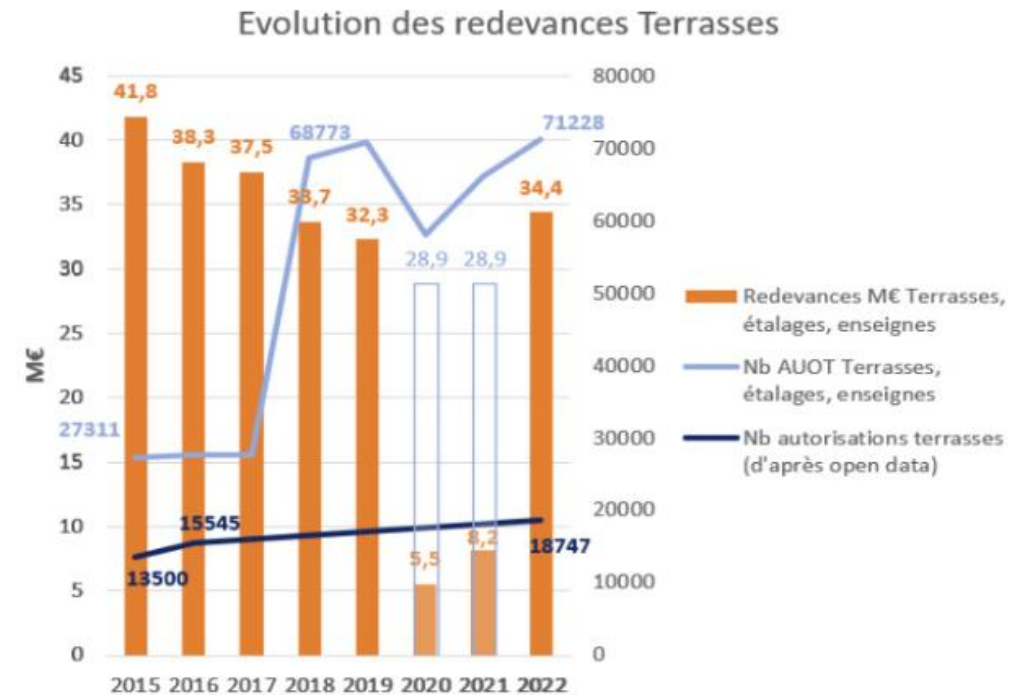
En 2022, les terrasses estivales (autorisées pour 7 mois par an) ont rapporté 4.3 M€ pour 3500 autorisations.
Ainsi, une autorisation de terrasse estivale aura coûté 175 € / mois ou 6 € / jour aux bistrotiers. Un coût très vite rentabilisé !

-18 % de redevances étalages & terrasses en 2022 vs 2015 !

La page [Concessions](#) du site de la Ville permet d'établir l'historique des redevances perçues par la Ville.
En 2015, la Mairie avait perçu 41.8 M€ ([page31](#)).
Elles n'ont cessé de chuter jusqu'en 2021, 2022 n'amorçant une reprise que grâce aux terrasses estivales (4.3 M€), sans lesquelles la Mairie n'aurait perçu que 30.1 M€ (-1.2 M€ vs. 2019).

Comment la Mairie a-t-elle pu diminuer ses recettes de 7.4 M€ en 7 ans alors même que les tarifs ont augmenté de 12,6% sur la même période pour les terrasses ouvertes et fermées dont le nombre et les surfaces ont drastiquement augmenté ?

Cherchant à comprendre, nous avons demandé des documents complémentaires. La CADA nous a donné raison. La mairie n'a toujours pas répondu.



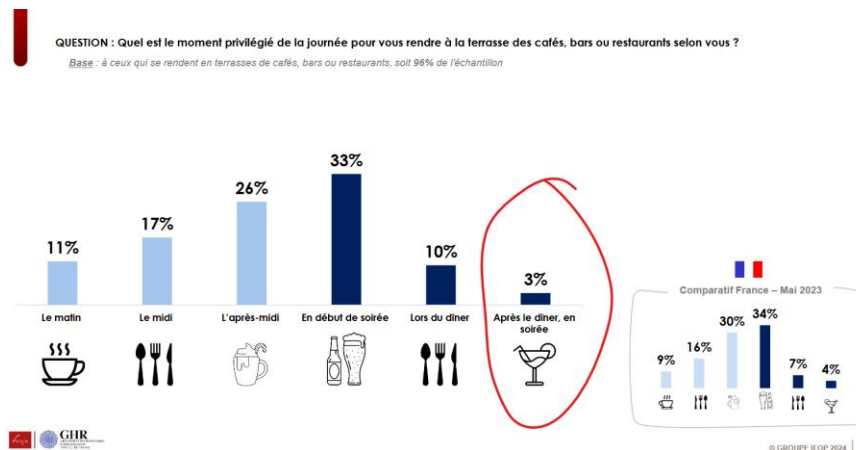
2018: à partir de 2018, le comptage inclut désormais marquises et bannes qui n'étaient pas comptabilisés auparavant (39350 à 2018) (p18 du bilan)
2020: exonération des droits terrasses pendant 10 mois
2021: exonération des droits terrasses pendant 9 mois et un de plus pour les terrasses estivales sur stationnement
l'exonération totale sur les 2 ans est estimée par la Ville à 44 M€, soit une moyenne de redevance théorique hors exonération de 28,9 M€ en 2020 et 2021



Des extensions qui posent question

La Maire de Paris a annoncé l'extension des horaires des terrasses estivales à minuit pendant 70 jours cet été 2024, **bien au-delà de la période des JO**, alors que la limitation à 22h00 était la seule concession obtenue par les riverains lors de la concertation sur le nouveau règlement des terrasses en 2021.

La mairie et les syndicats mettent en avant un [sondage Ifop](#) pour le GHR pour justifier la décision. Pourtant, la question n'a pas été posée dans le sondage pour les 70 jours de l'été, décidés sans concertation par la Mairie. Cette même étude montre que seuls 30 % des répondants sont certains de rester à Paris pendant les JO et seulement 3 % des répondants fréquentent de préférence les terrasses en soirée, après le dîner.



La Maire de Paris souhaite donc étendre les horaires pour 3% de consommateurs, qui gênent 100% des riverains, mais qui dépensent vraisemblablement beaucoup.

Priorité machine à cash et amis bistrotiers !



Des postures qui posent question

Le lobbying bistrotier s'intensifie avec l'aide de la Mairie

Pour contrer les demandes de régulation des riverains, le lobby bistrotier a intensifié dernièrement ses opérations de lobbying avec l'aide de la Mairie : [Semaine de Célébration des Bistrots](#) avec remise de médailles (y compris à des établissements non respectueux des règlements), réactivation de la [Course des Garçons de Cafés avec les élus](#) (la dernière course avait eu lieu en 2011 pour mieux faire passer le nouveau règlement des terrasses), jusqu'à produire une étude Ifop pour montrer que 81 % des Parisiens souhaitent que les terrasses estivales puissent, pendant la période des Jeux Olympiques, servir jusqu'à minuit.

Nous trouvons regrettable que les organisations professionnelles et la Mairie de Paris ne traitent pas les questions qui préoccupent vraiment les Parisiens : accessibilité des trottoirs, pollution sonore, protection du sommeil, possibilité d'ouvrir les fenêtres pour rafraîchir les logements pendant les périodes de chaleur. Pire, certains élus en charge s'affichent dans un déni provocateur ou un soutien appuyé aux bistrots à commencer par Anne Hidalgo.



Frédéric Hocquard @Fredhoc · 4 j
Paris célèbre ses bistrots :
@Anne_Hidalgo propose que les terrasses estivales soient ouvertes jusqu'à minuit pendant les JOP.

Excellente nouvelle pour la convivialité et la bonne humeur nocturne à Paris.

Paris est une fête. 🥳



Delvau Frank @FrankDelvau
L @UMIHParisIDF présent à la course des garçons de cafés à Paris



Frédéric Hocquard @Fredhoc · 1 j
C'est vrai. Mais le manque de sommeil est essentiellement du au sur-travail et aux écrans.
D'ailleurs une excellente tribune ce matin dans Libération
liberation.fr/idees-et-debat...

2 2 43

Elles annoncent quitter le Conseil de la nuit, une instance de concertation qui accompagne la mairie dans sa régulation du secteur.
Contacté par l'AFP, l'adjoint (EELV) à la vie nocturne Frédéric Hocquard les appelle "à revenir" et "assume" le choix "convivial et festif" de la mairie.



"Les terrasses participent de la régulation de l'espace nocturne" et "les villes sans terrasses sont des endroits dans lesquels il y a moins de sécurité". fait-il aussi valoir. soulignant



Demandes de transparence et d'efficacité

Nous demandons que les adresses les plus signalées fassent l'objet de refus de terrasses et de non renouvellement.

Nous exigeons l'application des règlements et arrêtés de manière systématique: sur les terrasses bruyantes, sur les nombreuses terrasses illégales (sans autorisation) ou débordantes, sur les terrasses fermées n'ayant que des autorisations pour terrasse ouverte, sur les horaires de fermeture, etc.

Nous demandons que les dispositifs méduses soient utilisés par la mairie et la police municipale et que ces dispositifs soient davantage déployés. Une cartographie des bruits récréatifs à l'échelle de Paris permettra de définir objectivement des zones de tension acoustique et de prendre les mesures pour y remédier.

Nous souhaitons disposer, ainsi que pour la police municipale,

- des plans d'emprise des terrasses estivales: ces terrasses sont actuellement incontrôlables et la mairie a décidé d'en étendre les horaires !
- des éléments « accessoires » autorisés (écrans, etc) pour chaque terrasse

Nous demandons d'avoir les statistiques de PV par thématique et retraits de terrasses, par quartier, par rue par comparaison aux signalements.

S'inspirer d'ailleurs



- A **Nantes**, [les surfaces occupées sans autorisation sont surfacturées](#)
- A **Bordeaux**, l'arrêt des terrasses estivales dès 2022 et une [vraie consultation des riverains sur les terrasses](#) en 2024: Que penseriez-vous de l'idée des "rues sans terrasses"? Seriez-vous d'accord pour limiter le nombre de terrasses dans le centre-ville/dans votre quartier?
- A **Lyon**, on n'a une terrasse sur stationnement que si on n'en a pas sur le trottoir => Éviter les grosses concentrations de clientèle en extérieur
- A **Lille**, les terrasses estivales sont ouvertes du 1^{er} mai au 30 septembre
- A **Lille**, la Mairie prend des [arrêtés pour restreindre les horaires des bars récalcitrants](#)
- A **Montpellier**, une clause du RET interdit la surpopulation de terrasses
- En **Espagne**, il existe des zones de tension acoustique. Les terrasses dans ces zones sont fermées à 22h00
- A **Genève**, on utilise le permis à points avec une échelle de sanctions



Demandes pour la révision du RET

appelée par un vœu adopté en Conseil de Paris juillet 2022



1. abaissement des **horaires** de fermeture des terrasses particulièrement dans les zones de tension acoustique (comme à Madrid)
réduction de la période dite estivale du 1er mai au 30 septembre (comme à Lille)



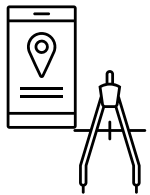
2. **échelle de sanctions** claire et dissuasive avec le **retrait** de terrasse vraiment appliqué et le délai raccourci pour l'appliquer
(équivalent permis à points de Genève: 3 verbalisations successives entraînant un non-renouvellement)
+ instauration de l'**arbitrage final du Maire d'arrondissement sur les autorisations**



3. **démontage ou débarrassage des installations débordantes**
+ création d'indemnités forfaitaires très dissuasives
en cas de constat d'installations ou constructions non autorisées
 - La grille des tarifs/indemnités a été revue en octobre 2022 introduisant l'indemnité chauffage extérieur: a-t-elle été appliquée? Il doit être possible d'en élargir le principe pour les constats d'autres manquements.
 - *Suggestion: la révision des catégories des voies s'impose dans certains cas.*



4. Revenir à 1/3 du trottoir max et une **circulation piétonne** minimum sur trottoir de 2,5 m (Cerema) ou 1,8 m (PAVE)
+ fin aux autorisations de terrasse au-delà de la largeur des devantures des établissements
intégrer réellement l'intensité de circulation piétonne dans les autorisations de terrasses
protection des arbres pas de terrasse à moins d'1m60 d'un entourage de pied d'arbre



5. **affichage en vitrine** des autorisations permanentes et estivales avec plan
avec création d'une **jauge** max par terrasse (en nb de chaises, qui ne doit pas être > au nb de places intérieures)

6. généralisation du **marquage au sol**



7. **formation** obligatoire des gérants aux nuisances sonores AVANT toute autorisation (la pédagogie, c'est avant)
formation de la Police Municipale pour qu'elle ne donne pas l'identité des signaleurs aux restaurateurs, ni ne montre les photos permettant d'identifier l'origine de la photo (respect RGPD)



Annexes

Etude bruitparif « HBM » - nov. 2022



21000 habitants et 700 terrasses, assez typique des quartiers du centre et du nord parisiens (quartiers équivalents dans les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 17e, 18e arrts).

L'étude a montrée que

1 habitant sur 3 subit un niveau de bruit moyen de nuit supérieur à 55dB du fait du seul bruit des terrasses



soit **7000 personnes** environ. 55 dB, c'est le seuil au-delà duquel les impacts sur la santé sont significatifs et qu'il ne faut pas dépasser dans les recommandations de l'OMS.

2 habitants sur 3 subissent un niveau de bruit supérieur à 55dB sur les 4 nuits de forte affluence



de la nuit du mercredi au jeudi, jusqu'à celle du samedi au dimanche soit **14000 personnes** qui dorment très mal 4 nuits par semaine sur ce périmètre!

1 habitant sur 4 subit un niveau de bruit supérieur à 65dB du fait du seul bruit des terrasses

en niveau de bruit Lden (day + evening + night) donc la nuit et le jour soit **5000 personnes** impactées environ

Le bruit des terrasses s'ajoute au bruit routier, dans la ville la plus dense d'Europe. **S'il y a seulement 15% de la population de Paris exposée à un bruit moyen de nuit supérieur à 55dB du seul fait des terrasses, cela fait déjà 330 000 personnes.** Cet usage récréatif de l'espace public se diffuse très largement en France et un peu partout dans le monde. En particulier dans nos villes, avec les zones piétonnes et zones à trafic limité. C'est un enjeu de santé environnementale à prendre en compte.

Créneau [22h-0h]



Seuils :

Critique — Valeur limite réglementaire relative au bruit routier en horaires de nuit (62 dB)
Maximum Cible — Valeur cible maximum recommandée par l'OMS en 2009 dans les quartiers animés (55dB)
Maximum OMS — Niveau sonore maximum recommandé par l'OMS pour éviter des effets néfastes sur la santé la nuit (40 dB)



Et les promesses ?

Doubler le nombre de méduses et les utiliser pour cibler les actions

Aucune méduse supplémentaire déployée depuis cette promesse. Qu'en est-il?

Or « MétéoBruitParis » démontre que des alarmes peuvent être mises en place pour une action réactive et que les données permettent de mettre en place des actions préventives.

"Le nombre de méduses, ces capteurs utilisés pour mesurer les nuisances sonores, sera doublé" - Olivia Polski le 9 juin 2021.

Retirer les autorisations aux récidivistes et sanctionner les terrasses illégales

Combien de retraits pour abus?

Combien d'occupations illégales sanctionnées?

Combien d'amendes à 500€?

"s'il y a de gros débordements, il faudra que nous revenions à des choses beaucoup plus encadrées et plus restrictives" - Olivia Polski le 17 septembre 2021 lors de son annonce sur la pérennisation des terrasses (auparavant) éphémères.

"Elle portera sur le respect très strict des (...) nuisances sonores, du respect des horaires, notamment, et les amendes (pour non-respect de cette charte) seront portées de 168 euros à 500 euros" - Olivia Polski le 27 août 2020 au sujet de l'élaboration d'une nouvelle charte de bonne conduite pour les restaurateurs.

Permis à points était une promesse de campagne d'Anne Hidalgo, soutenue par Ariel Weil pour Paris Centre. Qu'en est-il ?

C'est le retour des terrasses estivales du 1er avril au 31 octobre. Autorisation, réglementation, aménagements, propreté et fermeture, on vous explique comment en profiter tout en préservant la tranquillité du voisinage.

Ces terrasses peuvent être installées du 1^{er} avril au 31 octobre, avec fermeture obligatoire à 22h pour respecter la tranquillité des riverains.

Elles sont soumises à une autorisation que les commerçants doivent demander avant l'installation.

Au 1^{er} avril, seuls les commerçants ayant reçu cette autorisation peuvent installer leur terrasse.

Déposer une demande d'autorisation

Paris.fr